



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin, à 15h30

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BLAIN, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2026

PRESENTS :

BILLION Myriam	Conseillère municipale
BISCAUT Marie-Ange	Conseillère municipale
BLAIN Michel	Maire
BOUSQUET Aurélie	Conseillère municipale
BOUSQUET Corentin	Conseiller municipal
COLLIGNON Arnaud	Conseiller municipal
GAMBET Frank	1 ^{er} Adjoint
GAUTHIER Chantal	Conseillère municipale
ORANGE Alina	Conseillère municipale
SALOMÉ Alain	Conseiller municipal

ABSENTS AVEC PROCURATION :

GAREIL Audrey 2^{ème} Adjointe

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

N° 38/2026 - DESIGNATION DES DELEGUES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

Le Maire rappelle qu'en vue de l'élection des Sénateurs qui se déroulera le 27 septembre 2026, la commune doit procéder à la désignation de ses représentants au collège électoral.

Conformément à l'article L. 284 du Code électoral, les communes de moins de 1 000 habitants doivent élire trois délégués suppléants chargés de remplacer le délégué titulaire en cas d'empêchement.

Le Maire rappelle que cette élection se fait au scrutin secret uninominal majoritaire à deux tours (majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, majorité relative au second tour). En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est proclamé élu. Il doit être procédé à une élection distincte pour chaque poste de suppléant (premier, deuxième et troisième suppléant).

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs pour constituer le bureau de vote :

- Madame Marie Ange BISCAUT.....
- Monsieur Arnaud COLLIGNON.....



1. ÉLECTION DU PREMIER SUPPLÉANT

Le Maire fait appel aux candidatures pour le poste de 1er suppléant. Se porte candidat :

- Monsieur Frank GAMBET.....

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin secret dans l'urne.

Résultats du scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés prenant part au vote : 11
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0.....
- Nombre de suffrages exprimés : 11.....
- Majorité absolue : 6.....

A obtenu :

- Monsieur Frank GAMBET.....
- 11 voix

Monsieur Frank GAMBET obtient 11 voix et est proclamé premier suppléant.

2. ÉLECTION DU DEUXIÈME SUPPLÉANT

Le Maire fait appel aux candidatures pour le poste de 1er suppléant. Se porte candidat :

- Monsieur Arnaud COLLIGNON.....

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin secret dans l'urne.

Résultats du scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés prenant part au vote : 11.....
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0.....
- Nombre de suffrages exprimés : 11.....
- Majorité absolue : 6.....

A obtenu :

- Monsieur Arnaud COLLIGNON
- 11 voix

Monsieur Arnaud COLLIGNON obtient 11 voix et est proclamé deuxième suppléant.



3. ÉLECTION DU TROISIÈME SUPPLÉANT

Le Maire fait appel aux candidatures pour le poste de 1er suppléant. Se porte candidat :

- Monsieur Alain SALOMÉ.....

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin secret dans l'urne.

Résultats du scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés prenant part au vote : 11.....
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0.....
- Nombre de suffrages exprimés : 11.....
- Majorité absolue : 6.....

A obtenu :

- Monsieur Alain SALOMÉ :
- 11 voix

Monsieur Alain SALOMÉ obtient 11 voix et est proclamé troisième suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par _____ voix pour, _____ voix contre _____ abstention, à l'unanimité des présents :

PREND ACTE des résultats du scrutin

PROCLAME ÉLUS en qualité de délégués suppléants pour l'élection des sénateurs :

Monsieur Frank GAMBET né le 23 avril 1965 à AMIENS (1^{er} suppléant)

Monsieur Arnaud COLLIGNON né le 20 décembre 1968 à ARRAS (2^{ème} suppléant)

Monsieur Alain SALOMÉ né le 31 août 1950 à ANNAY (3^{ème} suppléant)

CHARGE Monsieur le Maire de notifier immédiatement ce procès-verbal à Monsieur le Préfet.

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON

Les jours, mois et ans susdits

Le Maire,

Michel BLAIN

